

DEPARTEMENT DE L'INDRE

COMMUNE DE SOUGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Préfecture de l'Indre

- 3 NOV. 2006

Cabinet

ARRIVÉE
CPDP

14 NOV. 2006

N°

OBJET : Opposition pour la création d'une ligne grande vitesse Limoges Poitiers

L'an deux mil six le treize du mois de octobre à vingt heures trente
le Conseil Municipal de Sougé dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique PERROT, Maire.

Date de Convocation du Conseil Municipal : 9 octobre 2006

Présents : MM. PERROT Dominique, ARNOUX Yves, GEOFFROY François,
VOIRIN Marc, BERTHELOT Olivier, RABIER André, DEPOND Dominique,
MMES GAUTHIER Annie, DUFLOT Denise.

Absents excusés : Madame MAUDUIT Virginie, Monsieur BERTHON Gilbert.

Mme DUFLOT Denise a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier du Sénateur François GERBAUD et du Président du Conseil Général Louis PINTON, daté du 5 septembre 2006, relatif au projet de ligne grande vitesse Limoges-Poitiers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

S'oppose à la création d'une ligne grande vitesse Limoges-Poitiers qui risquerait de reléguer la voie Châteauroux-Paris au niveau secondaire et, en terme d'aménagement du territoire, laisser de côté l'ensemble des départements du grand centre soit près d'1,8 million d'habitants ;

Rappelle que l'Indre, s'appuyant sur l'expertise des Chambres Régionale et Départementale de Commerce et d'Industrie, a déjà fait connaître sa position sur les aménagements ferroviaires nécessaires à son territoire ;

Demande :

- la grande vitesse entre Limoges et Paris par Châteauroux, avec l'amélioration et la modernisation de la voie,

- l'interconnexion de cette ligne au réseau TGV irriguant l'Europe du Nord et de l'Est, gage d'un raccordement aux grands pôles de développement économique.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
le
Publié le

Fait et Délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le 17 octobre 2006

Pour copie conforme

En Mairie le 17 octobre 2006

Le Maire,

Reçu à la Préfecture

le 19 OCT. 2006

